

The LPME logo features the letters 'LPME' in a bold, black, sans-serif font. Above the letters is a thin orange arc, and below them is a thin orange arc, creating a partial oval shape around the text.

# RAPPORT de MISSION

2023 / 2024



**Référente de mission**  
**Agnès WARCOLLIER**

LPME - 5 rue René Char  
21000 DIJON

agnes.warcollier@lpme.fr  
06.86.46.78.66



# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

- |      |  |         |
|------|--|---------|
| 1.   | Rappel de la mission de LPME : raison d'être et objectifs              | page 4  |
| 2.   | Faits marquants depuis le dernier rapport de mission                   | page 5  |
| 3.   | La déclinaison opérationnelle de la mission : la feuille de route      | page 8  |
| 3.1. | Suivi de réalisation de la mission                                     | page 9  |
| 3.2. | Résultat des indicateurs   | page 10 |
| 4.   | Bilan et perspectives  | page 10 |
| 4.1. | Appréciation des résultats   | page 11 |
| 4.2. | Prochaines étapes  | page 12 |
|      | Annexe 1 : feuille de route de réalisation de la mission LPME          | page 14 |
|      | Annexe 2 : suivi de réalisation des actions – résultats et indicateurs | page 16 |

## Ce document est le troisième rapport de mission de LPME.

Il y est exposé les travaux réalisés entre juin 2023 et juin 2024. En particulier, le suivi de notre feuille de route est détaillé sur cette période annuelle, ainsi que les perspectives proposées pour continuer sur le chemin de transformation initié depuis 2021 par le changement de statut de l'entreprise.



Ce document est rédigé par la référente de mission LPME



Le premier rapport de mission de LPME a été émis en juin 2022. Ce rapport rappelait la chronologie des étapes que LPME avait passées pour devenir société à mission en juin 2021. Cette décision de changement de statut, partagée avec l'ensemble des collaborateurs de LPME, s'est avérée une évidence au regard des missions réalisées par LPME et de l'envie, du dirigeant et de ses associés, d'inscrire dans la durée et publiquement les objectifs sociaux et environnementaux liés à notre activité.

Après l'adoption du statut de société à mission, la première année a été dédiée à la bonne compréhension de notre raison d'être par l'ensemble des collaborateurs de LPME et à sa diffusion auprès de nos clients. Cette année d'installation a également été marquée par la mise en place de la gouvernance de la mission et d'outils méthodologiques tel que l'élaboration de la feuille de route de LPME, qui décline de manière opérationnelle les objectifs statutaires. Cette déclinaison opérationnelle a été présentée dans le rapport 2022 et les premiers résultats ont été comptabilisés dans le rapport 2023

Au terme de notre 3ème année en tant que société à mission, notre statut continue d'irriguer tant notre posture vis-à-vis de nos clients publics ou privés, que la créativité et l'engagement de nos équipes pour faire vivre cette mission au quotidien. Le présent rapport présente les résultats obtenus sur la nouvelle feuille de route 2023-2024 et les perspectives à venir.



## Raison d'Etre & Objectifs

Notre raison d'être inscrite dans les statuts de la société depuis l'Assemblée Générale du 30/06/2021 est la suivante :

**Donner du sens aux marchés publics en contribuant à les rendre plus favorables au développement durable de la société et de tous les acteurs qui la composent.**

**Dans ce cadre, les objectifs de LPME sont les suivants :**

### Promouvoir

Promouvoir le développement d'une stratégie du bon achat public responsable dans les territoires de France métropolitaine, d'outre-mer et plus globalement où LPME intervient;

### Améliorer

Améliorer de façon continue la démarche de stratégie du bon achat public responsable mise en œuvre par LPME ;

### Accompagner

Accompagner tous les acteurs concernés par la commande publique dans l'acquisition, le développement et la mise en œuvre des compétences nécessaires au bon achat public.

LPME employant moins de 50 salariés, le suivi de nos objectifs est mis en place par le référent de mission, qui se substitue au comité de mission et doit présenter annuellement à l'Assemblée Générale le présent rapport, joint au rapport de gestion.

**La référente de mission, Agnès WARCOLLIER, a été désignée lors de l'Assemblée Générale du 30/06/2021.**

# HISTORIQUE DE L'ENTREPRISE À MISSION LPME



**26 janvier 2021**

Premier contact de Yannick PARIS avec la Communauté des Entreprises à Mission pour information et échange dans la perspective de l'adoption par LPME du statut d'Entreprise à Mission.

**30 juin 2021**

**Adoption du statut d'entreprise à mission par LPME lors de son assemblée générale du 30/06/2021 :**

- Inscription de sa raison d'être : **"Donner du sens aux marchés publics en contribuant à les rendre plus favorables au développement durable de la société et de tous les acteurs qui la composent"** et de ses trois objectifs dans les statuts de la société.

- Désignation d'Agnès WARCOLLIER en tant que référente mission.



**31 janvier 2022**

Etablissement de la feuille de route de réalisation de la mission.



**3 mars 2022**

Présentation et adoption de la feuille de route finalisée en réunion (visioconférence) des salariés.



Etablissement des rapports annuels de mission par le référent.

**24 juin 2021**

Mise en circulation du projet de texte d'entreprise à mission (raison d'être et objectifs).



**7 janvier 2022**

Journée de réunion dédiée à l'Entreprise à mission, en présentiel au siège à Dijon avec tous les salariés de LPME pour information, mobilisation sur la mission, co-construction de la feuille de route de réalisation de la mission et lancement de la mission.



**18 février 2022**

Validation par la direction de la feuille de route de réalisation de la mission.

Suivi de réalisation de la mission via un tableau Excel "Suivi de réalisation des actions".



**9 juin 2023**

Audit de l'organisme tiers indépendant.



## 2

## LES FAITS MARQUANTS

**Depuis notre dernier rapport de mission :**

- **Validation de notre qualité de société à mission par l'Organisme Tiers Indépendant (OTI) RSE France (groupe APAVE) le 12 juin 2023 :**

La mission de l'OTI s'est déroulée entre février et juin 2023, période au cours de laquelle plusieurs entretiens ont été menés auprès de la référente de mission et du Président de LPME. Grâce à la volonté de placer notre mission au centre de toutes les décisions stratégiques de l'entreprise et à la diffusion de notre engagement auprès de tous les collaborateurs, nous avons obtenu que notre qualité de société à mission soit validée avec succès par notre OTI en juin 2023. Tel qu'indiqué en conclusion du rapport, « la Société respecte chacun des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est donnée pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux. »

- **Etablissement de la nouvelle feuille de route de LPME pour l'année 2023/2024, adoptée après la réunion de tous les collaborateurs au siège de Dijon le 5 mai 2023**

Cette réunion a été l'occasion de dévoiler les résultats du sondage réalisé auprès de tous les collaborateurs afin de recueillir leur appréciation sur les actions menées et leurs attentes vis-à-vis de la raison d'être de LPME.

Il ressort de ce sondage que la majorité (62,5%) des collaborateurs est à l'aise pour parler de la mission et des objectifs statutaires de LPME aussi bien avec leurs collègues que leurs clients. De même, 87,5% pensent que les actions réalisées par LPME sont cohérentes avec sa raison d'être et qu'ils sont assez impliqués dans la mission de LPME.

Ce sondage fait également ressortir les points forts suivants que LPME met en œuvre :

- Prise en compte de l'intérêt général dans nos missions et du développement durable dans les propositions de Dossier de Consultation des Entreprises (DCE),
- Participation, promotion et amélioration de la Stratégie du Bon Achat responsable,
- Sensibilisation de l'équipe à la RSE et l'achat responsable,
- Suivi de la mission et des actions menées par un tableau.

Des suggestions ont également été faites :

- Faire des points plus réguliers pour impliquer encore plus les collaborateurs,
- Mettre en valeur en quoi nos actions sont différentes des entreprises qui n'ont pas le statut de société à mission afin de mieux comprendre en interne en quoi nous abordons les sujets différemment.

- **Agrément pour réaliser l'évaluation du Label Relation Fournisseur Achat Responsable (RFAR) :**

**Charte**   
RELATIONS FOURNISSEURS  
ET ACHATS RESPONSABLES



Deux collaborateurs de LPME (Lucile Richard et Agnès Warcollier) ont réalisé le 6 septembre 2023 la journée organisée par le Conseil National des Achats et le Médiateur des Entreprises au sein du Ministère de l'Economie, déclinant le guide pratique de l'évaluateur et les grands principes de la démarche d'évaluation pour obtenir le label RFAR. Ce label vise à distinguer les entreprises ou donneurs d'ordre publics faisant la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs. Lucile Richard a également participé le 27 mars 2024 au Comité du parcours national des achats responsables qui inclut la Charte et le label RFAR.

- **LPME, ambassadeur de la Communauté des Entreprises à Mission :**

La Communauté des Entreprises à Mission a retenu la candidature de la référente de mission, Agnès Warcollier, pour être l'un de ses ambassadeurs en région PACA, dont le réseau a été lancé le 17 octobre 2023. Les ambassadeurs ont pour rôle d'être les relais territoriaux de la CEM afin de faire rayonner les valeurs de la société à mission, notamment en :



- Fédérant les entreprises membres de la CEM en région,

- Organisant des ateliers pour aider les membres à progresser dans leur démarche de société à mission ou pour convaincre les entreprises du territoire de rejoindre le mouvement,
- En intervenant lors d'événements pour présenter ou représenter la CEM.



- **Signature par le Président de LPME du plaidoyer européen pour la société à mission :**

Ce manifeste organisé par la CEM a pour objectif le vote d'une directive européenne visant à l'adoption d'un cadre légal de l'engagement social et environnemental de l'entreprise.

- **Des équipes en mouvement et en croissance :**



L'année 2023-2024 a été marquée par 3 départs et 4 recrutements au sein de LPME, ce qui a induit quelques décalages dans les objectifs calendaires que nous nous étions fixés dans notre feuille de route. A noter : les nouveaux recrutements ont été l'occasion de créer une nouvelle implantation géographique pour LPME avec l'arrivée de 2 nouveaux collaborateurs en région parisienne, augmentant ainsi la sphère d'influence de notre mission auprès de clients publics ou privés basés à Paris. Le 22 novembre 2023, LPME était ainsi présent au Salon des maires et des collectivités locales, accueillant 1 289 exposants à Paris. Par ailleurs, LPME a décidé de contribuer à nouveau à l'insertion des jeunes dans l'emploi par l'accueil en avril 2024 d'une stagiaire en Master II de droit public







### La déclinaison opérationnelle de la mission :

Les objectifs statutaires de la mission ont été formulés de façon délibérément générale, afin de garantir leur pérennité. Leur mise en œuvre concrète au sein de l'entreprise nécessite une déclinaison sous forme d'actions opérationnelles. Ce sont elles qui composent la feuille de route de la mission, commune à tous les métiers de LPME.

La feuille de route de réalisation de la mission (Cf. annexe 1) constitue donc le cadre de référence de réalisation de la mission. Elle est mise à jour annuellement.

Le partage d'idée en réunion du 5 mai 2023 a permis l'établissement et l'adoption de la feuille de route 2023-2024, le 25 septembre 2023, à l'issue d'une visioconférence réunissant à nouveau toute l'équipe pour valider ensemble cette feuille de route, recueillir les éventuelles remarques et définir des contributeurs pour chaque action prévue d'être réalisée au cours de l'année.

Cette feuille de route indique :

- Les **3 objectifs statutaires** et leurs déclinaisons en **7 sous-objectifs**,
- Les **15 actions correspondantes**,
- Pour chacune des actions le **réfèrent principal** et les **contributeurs** afférents,
- Et pour chacune d'elles les **indicateurs**, les **échéances prévisionnelles** et les **cibles**.

La feuille de route 2023-2024 a été simplifiée par rapport à celle de l'an dernier, dans la mesure où elle décline en 15 actions concrètes la réalisation opérationnelle de nos objectifs statutaires, sans passer par la matrice de correspondance entre objectifs et actions tel que cela avait été présenté auparavant (1 action pouvait correspondre à plusieurs objectifs, ce qui n'était pas très lisible). Il a été décidé de :

- Reformuler les sous-objectifs qui passent ainsi de 11 à 7 ;
- Supprimer 4 actions de la feuille de route 2022-2023 (car réalisées : actions 4, 6, 8 et 13) et en créer 4 (actions 8, 10, 11 et 14 de la feuille de route 2023-2024). Les autres actions ont été maintenues, parfois après les avoir reformulées ou décomposées, car elles doivent perdurer dans le temps. Il en est ainsi par exemple de l'action 5 « se tenir à jour de la réglementation de l'achat responsable dans la commande publique » qui correspondait à l'action 7 de notre ancienne feuille de route.



### 3.1. Suivi de réalisation de la mission

Le suivi de réalisation de la mission se fait au travers du suivi de réalisation de chacune des actions. L'outil pour ce faire est l'ensemble des fiches de suivi, chacune retraçant chronologiquement les relevés de situations, de décisions et commentaires concernant la réalisation de l'action correspondante (**Cf. annexe 2**).

C'est l'outil utilisé par la référente de la mission pour l'exercice de sa fonction.



### 3.2. Résultat des indicateurs

Le résultat détaillé de chaque action se trouve dans le fichier de suivi des actions en **annexe 2**.

Lors de la mise en place de la feuille de route, il avait été fixé des échéances jusqu'au 30/06/2024. En conséquence, à la date de rédaction du présent rapport, certaines cibles n'ont toutes été atteintes. De plus, les contributeurs de certaines actions ont pu quitter l'entreprise et il convient donc de rééchelonner ces actions.

Au global, au 30/04/2024, 6 actions sont finalisées avec des cibles atteintes voire dépassées. La plupart des actions ont été démarrées.



#### 4.1. Appréciation des résultats

L'année 2023 – 2024 a permis de consolider les actions à mettre en œuvre pour faire vivre notre mission dans nos différentes lignes de produit que ce soit du conseil, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, de l'accompagnement d'entreprises ou de la formation.

La feuille de route traduit bien la trajectoire prise par LPME et la volonté que chaque collaborateur puisse être impliqué dans la réalisation de notre mission.

Les indicateurs permettant de qualifier les résultats restent des indicateurs très qualitatifs. Toutefois, quelques indicateurs d'impact ont vu le jour dans cette nouvelle feuille de route :

- Le nombre d'abonnés à notre newsletter « la Lettre du Straticien », traçant ainsi l'intérêt de nos parties prenantes pour l'achat responsable dans les marchés publics et notre sphère d'influence (voir action 2),
- La mise en place de fiches de référence mettant en valeur les actions menées en lien avec notre mission, notre impact sur l'environnement se traduisant surtout dans les conseils que nous délivrons à nos clients (voir action 8).

Ces deux indicateurs d'impact montrent des résultats très satisfaisants avec notamment un nombre de 780 abonnés (en avril 2024) à notre newsletter « la Lettre du Straticien », au-delà de notre cible.






## 4.1. Appréciation des résultats (suite)

---

A noter : la newsletter présente chaque mois une information permettant la mise en œuvre d'une stratégie du bon achat responsable. Les sujets suivants ont notamment été abordés :

- La plateforme Rapidd, outil au service des achats publics durables,  **rapidd**
- Le label Relations Fournisseurs Achats Responsables (RFAR),
- Décryptage de la loi Industrie verte et son incidence sur le développement durable dans les marchés publics,
- Information sur la mise à jour du « Guide sur les aspects sociaux de la commande publique »,
- Information sur le nouveau décret relatif aux taux minimaux d'acquisition de biens issus de l'économie circulaire dans les marchés publics.

Il apparaît que certaines actions sont plus difficiles à mettre en œuvre car elles nécessitent de convaincre nos partenaires ou clients pour pouvoir avancer. En particulier, les actions liées à la Stratégie du Bon Achat territorial (actions 1, 3 et 4) sont partiellement engagées. Bien que le Manifeste pour une stratégie du bon achat territorial n'ait pas encore été publié, des démarches ont été menées pour que la portée de la méthode, qui rentre pleinement dans la raison d'être de LPME, touche le plus largement la sphère économique publique et privée : l'organisation du lancement du Guide pour une Stratégie du Bon Achat territorial, corédigé par LPME, est en cours au niveau national, notamment avec la CPME.

De même, l'action 10, qui consiste à susciter un partenariat avec une maison de l'Emploi pour partager les connaissances et les actions possibles sur les aspects sociaux de la commande publique, reste à mener.

Le partenariat mis en place avec Projet Celsius experts en bilan carbone, a quant à lui été un succès avec le partage de nos connaissances mutuelles afin d'élaborer un programme concret et original pour comprendre les enjeux environnementaux et bilan carbone dans le cadre des marchés publics. La commercialisation de cette formation est maintenant à réussir, sachant que la réalisation de l'ingénierie de cette formation a déjà permis l'élévation des compétences des collaborateurs de LPME sur cette thématique bilan carbone et gaz à effet de serre.

Au terme de la troisième année en tant que société à mission, il apparaît que nos offres et nos échanges avec nos clients sont systématiquement pensés en lien avec notre mission, pour donner du sens à nos conseils.

---



## 4.2. Prochaines étapes

---

Les enjeux suivants sont identifiés pour les années à venir :

### A court terme :

- **Elaboration de la feuille de route 2024-2025** en tenant compte des réalisations de la feuille de route précédente et des propositions des nouveaux collaborateurs ayant intégré LPME depuis moins d'un an (concerne 4 collaborateurs affectés sur des missions différentes : 2 contract managers contribuant également au développement commercial de LPME en région parisienne, 1 juriste contribuant aux différentes lignes de produits de LPME et au développement commercial de la Réunion, 1 chargée de mission contribuant aux différentes lignes de produits de LPME et plus particulièrement aux conseils aux entreprises. Compte tenu de ce turnover, un nouveau sondage des collaborateurs pourra être initié afin de recueillir, en particulier pour les nouveaux arrivants, leur perception et leurs attentes vis-à-vis de la mise en œuvre de la mission.
- **Renouvellement de la nomination du référent de mission** : à l'occasion de l'Assemblée Générale du 30/06/2021, il avait été décidé de nommer Agnès Warcollier en qualité de référente de mission pour une durée de trois exercices « qui prendra fin à l'issue de la décision collective des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023. » Par conséquent, la prochaine Assemblée Générale devra se prononcer sur la prochaine nomination d'un référent de mission.
- Cela pourra être l'occasion de débattre sur la possibilité d'ouvrir la gouvernance de notre mission à des parties prenantes de LPME, en invitant des clients ou partenaires à venir partager notre réflexion sur la mise en œuvre de notre mission, comme cela avait été suggéré dans les perspectives du rapport 2022. Il est à noter que, même si la loi autorise les entreprises de moins de 50 salariés à ne pas avoir de Comité de mission (mais un référent), le nouveau guide méthodologique de vérification des OTI édité par la Communauté des Entreprises à Mission début 2024 place le rôle du Comité de mission au centre de son audit pour apprécier la pertinence et l'ambition des objectifs opérationnels que l'entreprise se fixe dans sa feuille de route.



## 4.2. Prochaines étapes (suite)

---

**A moyen terme** d'autres actions devraient être menées pour :

- **Continuer à mettre en lumière l'impact de LPME** et à trouver les bons moyens de mesurer l'impact de nos conseils pour une meilleure prise en compte du développement durable dans les marchés publics.
- **Déterminer des axes d'amélioration de nos pratiques** pour encore mieux répondre à nos objectifs et mieux servir notre mission. Les sujets suivants, évoqués dans le rapport 2022, peuvent être précisés de la façon suivante :
  - **Comprendre l'impact de nos activités numériques** (compte tenu de notre activité, il s'agit du principal poste ayant un impact environnemental en dehors du poste lié aux déplacements) et voir comment réduire notre bilan carbone par des mesures visant une meilleure gestion de notre activité numérique ;
  - **Intégrer encore plus notre mission au service de notre politique RH** en recrutant par exemple des personnes spécialisées ou expérimentées en développement durable ;
  - **Analyser la façon dont l'intelligence artificielle peut influencer notre activité**, voire nous aider à mettre en œuvre notre mission (axe nouveau, non évoqué dans le rapport 2022).

L'ensemble de ces perspectives contribueront à la réussite du prochain audit de notre statut par un OTI qui devra se prononcer d'ici juin 2026 (la 2ème vérification par l'OTI ayant lieu 36 mois après la 1ère vérification pour les entreprises de moins de 50 salariés).



Le 12 mars 2024, LPME a fêté ses 15 ans :  
l'équipe reste mobilisée pour la pérennisation de notre mission  
pour les 15 prochaines années !





**ANNEXE 1 - FEUILLE DE ROUTE DE LA MISSION LPME 2023/ 2024**

**ANNEXE 2 - SUIVI DE REALISATION DES ACTIONS**